

Châtelleraut, le 07 JUIL. 2023

Service : Urbanisme

Dossier suivi par : Pascale RAYNAUD

Fonction : Responsable du Service Urbanisme

Tél : 05.49.20.20.48

@ : pascale.raynaud@ville-chatelleraut.fr

Objet : **Information sur les nouvelles modalités de gestion
de la publicité, des enseignes, et des pré-enseignes**

Madame, monsieur,

Afin de gérer la publicité, les enseignes et pré-enseignes sur le territoire communal, la ville de Châtelleraut s'était dotée en 2011 d'un logiciel de traitement des demandes d'autorisations, et de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE).

Ce logiciel, aujourd'hui obsolète, nécessite d'être remplacé, et la mise en place d'un nouveau système informatique est en cours.

Cette démarche, purement technique, n'aura aucune incidence, ni sur les modalités de déclarations annuelles auxquelles vous procédez, ni sur les modalités de calcul de la TLPE qui restent définies par délibération en conseil municipal.

Je tenais à vous informer que pour alimenter notre nouveau logiciel "GEOPANO", et partir sur une base de données actualisée, notre fournisseur de logiciel "la Sté Cadre et Cité", va procéder à un inventaire exhaustif des dispositifs, par le biais de visites de terrain.

Ses équipes interviennent de façon autonome, et n'auront pas à vous solliciter, mais vous les verrez certainement prendre les mesures de vos dispositifs.

Pour toute information, le service urbanisme de la ville de Châtelleraut se tient à votre disposition au 05.49.20.20.49.

Je vous prie de croire, madame, monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

**Pour le Maire, et par délégation,
La directrice générale adjointe,**



Florence THÖNI